

vant ses conseils, nous, travaillons à réformer la législation, qui est sectaire, franc-maçonne, juive, persécutrice, spoliatrice.

Je le remercie de nouveau de son amour irréductible pour notre belle et bonne France, qui est bien à plaindre. Je lui parle des Assomptionnistes avec une profonde estime et vénération. Vous êtes l'avant-garde. Nous sommes voués à la mort avec vous. Nous nous défendrons ; nous ne méritons pas de mourir par la main de bourreaux à guillotine sèche.

La lettre de M. le ministre est tellement impertinente que je crois sincèrement qu'il ne l'aurait pas signée, s'il s'était donné la peine de la lire ; tout au moins, il l'aurait renvoyée à la retouche. Je tiens à faire cette réserve, un peu platonique, au profit d'un sénateur de mon département de naissance, le catholique département de la Loire, qui est peu fier de son choix.

En nous privant de nos traitements, qui sont des créances de justice, M. le ministre commet l'acte le plus disqualifié ans toutes les langues humaines.

Encore une fois, mon Très Révérend Père et digne ami, encore une fois :

*Beati qui persecutionem patiuntur.*

De son côté, Mgr Cotton, évêque de Valence, écrit, lui aussi, au P. Bailly une très éloquente lettre :

Cannes, 6 février 1900.

Très révérend et très cher père,

Je pense que les journaux en ont bientôt fini avec la légende apocryphe de lettres échangées entre le ministère et les évêques avant la suppression de leur traitement.

Pour ma part, aucune explication ne m'a été demandée. Nos gouvernants n'en demandent pas, que je sache, aux prêtres et aux évêques qu'ils se proposent d'affamer. Je n'en avais moi-même aucune à donner.

M. le ministre savait particulièrement que je n'avais pas discuté les décisions de la justice, puisque ma lettre était antérieure au jugement qui vous a frappé.

Quant au reste, je n'aurais pu que maintenir ce que j'ai écrit, et c'est en vain qu'on aurait tenté de me le faire désavouer.

J'ai donc été frappé uniquement parce que j'ai hautement proclamé ma vénération pour vos vertus et mon admiration pour vos œuvres. C'est là mon seul tort.

Je suis d'autant moins disposé à le réparer qu'il me vaut l'insigne honneur d'être plus intimement uni à vous par une commune épreuve.

A mon avis, le ministère s'est donné un autre tort, celui de donner mes revendications en faveur de la liberté religieuse et de la justice comme un acte d'hostilité envers la forme actuelle du gouvernement.

Ce n'est peut-être pas très adroit de sa part. Mais si, par le fait de ses mesures arbitraires, il voit s'accroître, de plus en plus, son impopularité, il ne devra s'en prendre qu'à lui.

Je vous bénis tous du fond de mon cœur et je vous prie, mon

très révé  
mes sent  
dévotés

—II

les secta

du publi

les ligues

Assompt

gner à la

leur symp

échange c

qui est au

du Grand

de l'Ordre

de : " Not

buton des

du Grand-

le F. : Ba

l'invitation

der cette c

On ne

—Voic

de loi dont

M. Waldec

C'est une p

lire attenti

d'esprit de

peut s'atten

Me

La loi a

de nombreu

Par con

que et de ce

leur être rec

La loi n'

F'Etat confèr

sa surveillan

avantages qu

maintenir av

qu'elle contin

ges et les imm

L'expérie

législateur de

éludées par de

A cet éga

que deux rem